

AGORA PUBLIQUE DU CONSEIL CONSULTATIF DE QUARTIER COURCELLES-WAGRAM

12 juin 2018 à 19h00,
École maternelle – 31, rue des Renaudes, Paris 17^e

Thème :

« INCIVILITÉS ET SÉCURITÉ DANS L'ESPACE PUBLIC »

En présence de :

Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e ;

Bertrand LAVAUD, Adjoint au maire délégué au conseil de quartier Courcelles-Wagram ;

Cécile FRATTAROLI, Conseillère d'arrondissement ;

Mme Isabelle THEZE, Cheffe de la circonscription 16/17^e de la Direction Prévention, Sécurité et Protection de la mairie de Paris ;

Jean-René PUJOL Chef de la division territoriale de propreté du 17^e ;

Commandant Alain ANDRÉ, Commissariat du 17^e ;

Des membres du conseil de quartier.

La séance est ouverte à 19h09.

Propos introductif

Bertrand LAVAUD salue l'assistance et remercie les habitants présents ainsi que les intervenants du jour qui prendront la parole autour du thème « Incivilités et Sécurité dans l'espace public » car, malgré ce que l'on pourrait penser, le quartier connaît lui aussi des problèmes de sécurité et d'incivilités.

Présentation des Services de Sécurisation de Proximité

Le Commandant Alain ANDRE est responsable du Service de Sécurisation de Proximité du commissariat du 17^e arrondissement qui se compose de trois unités.

- Les BAC (Brigades Anti-Criminalité) sont composées d'une quarantaine de fonctionnaires en civil et sont opérationnelles 24h/24. Elles sont chargées de rechercher les criminels dans l'arrondissement en se postant sur des lieux définis. Des consignes spécifiques ont été données pour que leur travail se porte particulièrement sur la lutte contre les vols avec effraction et, depuis peu, sur l'antiterrorisme en cas de besoin.
- La Brigade de Soutien des Quartiers est une unité dont les fonctionnaires travaillent en tenue et répondent à deux missions essentielles de :
 - sécurisation des quartiers lors de phénomènes d'attroupement ou de bandes qui se regroupent, avec contrôles d'identité et verbalisation en cas d'incivilités ;
 - réponse aux doléances des habitants imposant un traitement policier, avec contrôles et verbalisations le cas échéant ;
- Les brigades de roulement opérationnelles 24h/24 répondent aux demandes émanant des appels au « 17 » et interviennent sur toutes les affaires de service général : accidents, enquêtes « décès », incivilités, problèmes liés aux deux-roues, etc.

S'agissant du quartier Courcelles-Wagram, secteur plutôt privilégié, les problématiques de police se focalisent sur la délinquance de passage attirée par les commerces de luxe, la délinquance avec violence, le trafic de stupéfiants à la livraison, les cambriolages.

Présentation de la DPSP

Isabelle THEZE salue les habitants présents et propose de présenter brièvement la DPSP. Le cœur de métier de cette direction était auparavant la sécurité, mais en 2016, la Maire de Paris a souhaité l'axer davantage sur la lutte contre les incivilités.

La Maire de Paris a assigné cinq priorités à la DPSP :

- les jets de mégots ;
- les dépôts sauvages ;
- les affichages sauvages ;
- les épanchements d'urine ;
- les déjections canines.

Les missions historiques de la DPSP sont les suivantes :

- lutte contre les incivilités ;
- protection des équipements, des bâtiments et des espaces verts municipaux ;
- assistance aux catégories les plus fragiles de la population ;
- tranquillisation des quartiers et des événements festifs ;
- animation des politiques de prévention ;
- prévention des risques majeurs.

Les missions plus récentes sont :

- la lutte contre les incivilités d'origines professionnelles via le Bureau d'action contre les nuisances professionnelles.

Chiffres du quartier depuis le début de l'année :

- + de 200 verbalisations liées aux dépôts sauvages ;
- 70 verbalisations de chantiers, liées à la conformité des autorisations ou à la malpropreté ;
- 40 verbalisations liées aux problématiques de collectes : bas sortis trop tôt, ou rentrés trop tard ;
- 167 demandes d'enlèvements liées au stationnement gênant ou irrégulier (uniquement durant le mois de mai) sur une partie du secteur et, entre 1^{er} janvier et le 12 juin, 835 sur la seule avenue de Wagram, 376 rue Bayen, 375 rue Pierre Demours ;
- 178 verbalisations de deux-roues sur la seule rue des Renaudes sur les 6 derniers mois, liées aux : circulation sur les trottoirs, feux grillés, à la conduite dangereuse ;
- plusieurs dizaines de verbalisations concernant les jets de mégots.

Isabelle THEZE tient ensuite à insister sur le fait que, pour plus d'efficacité et de rapidité d'intervention, les habitants ne doivent pas hésiter à procéder à des signalements auprès de la mairie ou sur le site [DansMaRue](#)

Présentation de la Division Territoriale de Propreté du 17^e arrondissement

Jean-René PUJOL indique que sa division remplit deux missions principales :

- la collecte des ordures ménagères de l'arrondissement, tous les matins entre 6 h. et 12 h.
- l'entretien de l'espace public, à savoir le lavage et le balayage des rues.

Cette division est par ailleurs amenée à proposer des services annexes aux parisiens du 17^e :

- collecte des encombrants le matin et l'après-midi sur rendez-vous, et des dépôts sauvages ;

- sensibilisation sur le tri et mise à disposition d'un service de tri mobile deux fois par mois permettant de déposer des déchets spécifiques : radiographies, pots de peinture, composants électroniques, etc.

En termes d'organisation, environ 300 éboueurs travaillent 7j/7 dans le 17^e, de 6h à 20h. Une équipe spéciale qui conduit les petits engins de trottoirs travaille jusqu'à 18h30 sur le terrain. Dans le secteur Courcelles-Wagram, l'atelier propreté est situé au 24, avenue Niel.

Pour répondre aux questions des riverains, les intervenants et les élus ont apporté les précisions suivantes :

Propreté

A un habitant jugeant paradoxal d'autoriser la distribution de prospectus – notamment sur les pare-brise – qui finissent pas terre alors que la mairie tente de lutter contre la saleté, Mme **FRATTAROLI** indique que la loi le permet à partir du moment où est mentionné sur le tract « ne pas jeter sur la voie publique » ajoutant qu'elle aussi, estime qu'il s'agit d'une aberration. **Jean-René PUJOL** précise pour sa part que la DPSP peut en revanche verbaliser un individu qui jetterait un papier sur la voie publique.

Sur la possibilité de demander aux commerçants de balayer devant leur porte concernant les mégots, **Jean-René PUJOL** rappelle que chaque commerçant, chaque habitant, paye une taxe de balayage et une taxe d'enlèvement des ordures ménagères et il ajoute qu'une telle décision est du ressort de la Mairie de Paris mais n'est, a priori, pas à l'ordre du jour.

Concernant les horaires de sortie des poubelles, la collecte se réalisant le matin, **Jean-René PUJOL** précise qu'elles doivent être sorties jusqu'à une heure avant le passage de la benne et rentrées 15 minutes après et que si ces règles ne sont pas respectées, il peut être procédé à une verbalisation. Les signalements peuvent là-encore être réalisés sur le site [DansMaRue](#) ou auprès de la mairie.

A Bertrand LAVAUD qui a vu un canapé sur la chaussée avec une rubalise mentionnant « dépôt sauvage, enquête en cours », **Jean-René PUJOL** indique qu'il s'agit d'un nouveau système mis en place en collaboration avec la DPSP mais qui n'est pas encore opérationnel sur ce conseil de quartier. Sa vocation est double : faire de l'information et montrer que cet encombrant est pris en charge, que le dépôt sauvage est interdit et que cela peut conduire à une enquête.

S'agissant de l'insalubrité aux abords de la Poste et notamment des petits fossés qui la jouxtent, **Isabelle THEZE** indique que ces derniers ne font pas nécessairement partie du domaine public, seule domaine d'action légal de sanction de la DPSP et ajoute que c'est donc à La Poste de régler le problème.

SDF

S'agissant des SDF qui font la manche, elle précise que ce n'est pas illégal mais que cela le devient si cela est fait manière agressive. C'est alors du ressort de la police.

Concernant la dame SDF qui est installée devant la Fnac et entrepose beaucoup de « cochonneries » selon un riverain, le **Commandant ANDRE** indique qu'une opération est menée chaque semaine par le commissariat sur un secteur donné pour faire partir les gens ayant installé des « campements », ce qui suppose une réquisition du Parquet tous les 15 jours.

Effectifs DPSP/Police

Concernant les policiers à VTT, le **Commandant ANDRE** indique que le commissariat du 17^e est en train d'essayer de créer trois brigades de six fonctionnaires sur la base du volontariat et ajoute qu'une demande a été faite en ce sens à la direction, le retour étant toujours attendu.

A une habitante ne voyant jamais personne verbalisé et qui demande si les effectifs de la DPSP sont assez nombreux, **Isabelle THEZE** répond qu'ils ne le sont jamais assez au regard du nombre d'incivilités commises. Elle ajoute que, concernant les incivilités caractérisées comme priorités par la maire, la circonscription « 16-17 » peut s'appuyer sur soixantaine d'agents verbalisateurs assermentés qui œuvrent de 7h à 23h. Il faut y ajouter une cinquantaine d'agents de surveillance des espaces verts et la nuit, plusieurs dizaines d'agents en transverse sur tout Paris.

Dépassements de terrasses

S'agissant des terrasses qui s'étendent de manière sauvage, le **Commandant ANDRE** indique que la réglementation concernée trouve place dans celle des débits de boisson.

Concernant la possibilité de reconsidérer une autorisation qui ne serait pas pertinente, le **Commandant ANDRE** indique que les riverains peuvent adresser un courriel au commissariat pour en faire part. Celui-ci sera transmis au service concerné qui procédera à la vérification.

Sur ce même sujet, **Isabelle THEZE** indique que la direction de l'urbanisme peut également intervenir pour monter les dossiers de verbalisation qui passent ensuite devant un juge pour un éventuel retrait de l'autorisation.

Sécurité

Concernant le feu tricolore situé au niveau du magasin Alain Figaret à l'angle avenue de Courcelles/avenue de Wagram, qui est constamment « brûlé » et, sur la possibilité qu'un radar flash y soit installé, le **Commandant ANDRE** dit que cette demande peut être formulée, mais précise que le temps administratif et les nécessités du moment ne se marient pas toujours très bien. Toutefois, il annonce que des contrôles seront organisés sur place. L'avantage est que, sur ce type de sujet, la DPSP et la police peuvent se partager les horaires et ainsi multiplier par deux le temps de présence à l'endroit ciblé, conclut-il.

Sur la possibilité de placer un vacataire pour faire traverser les enfants à ce même carrefour, **Isabelle THEZE** précise que c'est la DPSP qui gère ce sujet, travaille chaque année avec le commissariat et les services de la mairie pour fixer le référentiel qui permettra de déterminer les critères de dangerosité des points-écoles.

Mme FRATTARELI tient tout de même à souligner que le nombre de vacataires dont dispose l'arrondissement est tout à fait insuffisant et constitue un sujet sur lequel réfléchir pour proposer davantage de moyens humains, car il n'est pas concevable de ne pouvoir sécuriser tous les abords d'écoles aux différents horaires de sortie des enfants.

Isabelle THEZE répond sur ce point que c'est la préfecture de police qui définit et applique ces critères et non la DPSP, qui ne fait que gérer le budget alloué. Les vacataires sont en outre compliqués à recruter car ils doivent habiter à proximité des écoles pour ce travail qui ne mobilise que quelques heures par jour des personnes davantage en recherche d'un emploi à plein temps.

Pour rebondir sur les points-écoles, **Geoffroy BOULARD** les juge également peu nombreux, il existe un problème de recrutement. Il apparaît qu'il manque une dizaine de points-écoles sur des sites semblant dangereux, toutefois, l'appréciation de la préfecture vis-à-vis de l'accidentologie est tout à fait objective. Ce sujet soulève beaucoup de demandes, et des vœux – adoptés – ont été portés par Alix BOUGERET au conseil de Paris – mais, dans les faits, il ne s'est rien passé. Pourtant des mutualisations sont possibles en allant recruter dans le vivier des animateurs et leur permettre ainsi d'effectuer davantage d'heures de travail. Il faut remettre l'accent sur ce sujet étant donné que cela a été voté au conseil de Paris.

S'agissant du passage à 30 km/h, législation européenne, **Geoffroy BOULARD** précise que cela ne s'appliquerait qu'aux petites rues, et non aux grand-axes, et que cela nécessiterait des travaux de voirie et, notamment, des suppressions de places de stationnement. C'est donc une idée louable dans les faits, mais cela conduit tout de même à supprimer des places de stationnement, ce qui est discutable.

Concernant l'augmentation du nombre de caméras dans le quartier, sujet cher à Brigitte KUSTER et **Geoffroy BOULARD**, ce dernier dit juger le sujet tout à fait sérieux, précisant que 72 caméras sont en activité dans le 17^e arrondissement, ce qui est faible au regard des 173 000 habitants qu'il abrite. Le but est d'en obtenir davantage, mais la Ville de Paris n'y est pas spécialement favorable, d'autant que cela représente un coût non-négligeable. Toutefois, la mairie du 17^e va continuer à pousser en ce sens.

La séance est levée à 20h43.